

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DDEEES 118** Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants rue des Martyrs pour les illuminations de fin d'année 2011 (9e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants rue des Martyrs 9e pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 11 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association des commerçants rue des Martyrs située 46, rue des Martyrs à Paris 9e (X06797 - 51681 - 2012\_05418) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 26.584,13 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 7.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).